



**COMITE DEPARTEMENTAL
DE TIR A L'ARC
DU CALVADOS**
Président : Pierre PONCET



CHRONOTIR 2

Le Comité Départemental de tir à l'arc a acquis des feux et horloges de contrôle de tir ; ceux-ci peuvent être mis à disposition des Clubs.

Le "kit" comprend :

- 2 bornes "chronotir 2", équipées de leurs batteries type NP 7-12V au plomb, étanches et de leurs couvercles de protection ;
- 2 trépieds de support ;
- 2 chargeurs de batterie ;
- une télécommande ;
- une notice d'utilisation ;
- 10 des piles rechargeables et 8 piles alcalines ;
- un chargeur de piles.

La demande de mise à disposition doit être faite auprès du Président du C.D.

L'imprimé de réservation, à charger sur le site du CD, doit être rempli par le Président du Club et remis ou adressé au Président du C.D, accompagné d'un chèque de 20.00 € (vingt euros) à l'ordre du Comité Départemental de tir à l'arc.

Le matériel est stocké chez un responsable du C.D. ou chez le dernier club organisateur de concours ; où l'organisateur suivant peut le retirer.

Durant la période de mise à disposition, les risques de vol, perte, dégradation, etc, du matériel sont à la charge du club emprunteur qui doit remettre le matériel dans l'état où il lui a été remis. Les réparations éventuelles dues à une mauvaise utilisation seront à la charge de l'emprunteur, pour le montant de la facture correspondante.